

# DOSSIER DE PRESSE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU DROIT HUMAIN



*"L'expérience maçonnique en mixité"*



# Dossier de Presse

## Sommaire

|                                                 |         |
|-------------------------------------------------|---------|
| Présentation du Grand Maître National .....     | 3       |
| Affirmation et caractéristiques de l'Ordre..... | 4 à 6   |
| Communiqués.....                                | 7 à 44  |
| Les sujets sur lesquels nous travaillons.....   | 45 à 49 |
| Nos conférences publiques* .....                | 50      |
| Présentation de l'Ordre.....                    | 51      |
| LE DROIT HUMAIN dans la société.....            | 52      |
| LE DROIT HUMAIN en chiffres.....                | 53      |
| Comment entre-t-on au DROIT HUMAIN ? .....      | 54      |
| Les premiers francs-maçons du DROIT HUMAIN..... | 55, 56  |
| Contacts.....                                   | 57      |



## Présentation du Grand Maître National



**Grand Maître National 2016-2017 et 2017-2018, Alain Michon a été initié dans une loge grenobloise du DROIT HUMAIN en 1998.**

**Dans son propos de clôture du Convent 2016, le nouveau Grand Maître National a tenu à situer sa réflexion dans le contexte actuel.**

**Il a marqué sa grande préoccupation face aux risques de divisions inquiétantes parcourant la société française.**

**Il a insisté sur l'impérieuse nécessité de trouver des perspectives d'avenir partagées pour construire une humanité organisée en sociétés libres et fraternelles.**

**A cette tâche les francs-maçons de la Fédération française du DROIT HUMAIN veulent apporter leur pierre.**



## Affirmation de l'Ordre Maçonnique Mixte et International LE DROIT HUMAIN :

*« Dans l'humanité, la femme a  
les mêmes devoirs que l'homme,  
elle doit avoir les mêmes droits  
dans la famille et la société »\**



\* Cette phrase est inscrite sur la façade du siège du DROIT HUMAIN International, 5 rue Jules Breton Paris 13ème



## Caractéristiques de l'Ordre Maçonnique LE DROIT HUMAIN

En 1893,

LE DROIT HUMAIN est  
créé sur deux grands  
principes fondateurs et  
novateurs pour la  
franc-maçonnerie :

- la Mixité
- l'Internationalisme



## Caractéristiques de l'Ordre Maçonnique LE DROIT HUMAIN

Depuis 1893,

LE DROIT HUMAIN est  
une des rares organisations  
au monde, qui fonctionne  
sur le principe de l'égalité  
homme-femme



# COMMUNIQUÉS



## LETTRE OUVERTE AUX DÉPUTÉS

### Les députés ne doivent pas accorder de privilège aux cultes.

Dans le cadre de l'examen par le Sénat du projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC), plusieurs dispositions relatives à la laïcité ont été introduites dans l'article 38 du texte. Le 26 juin prochain les députés vont être saisis en deuxième lecture.

Une des dispositions proposées vise à revenir sur les obligations de transparence établies par la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et ainsi à en exonérer les associations cultuelles.

En effet, la loi du 11 octobre 2013 définit dans son article 18-2 les associations à objet cultuel comme des représentants d'intérêts (sauf dans le cadre de leurs relations avec le ministre ou les services ministériels chargés des cultes).

Ces associations ont « pour activité principale ou régulière d'influer sur la décision publique, notamment sur le contenu d'une loi ou d'un acte réglementaire ». Elles entrent ainsi pleinement dans la définition des représentants d'intérêts fixés par la loi. Elles sollicitent régulièrement les administrations publiques, le gouvernement et les parlementaires pour les sensibiliser et tenter d'influencer leur prise de décision sur des sujets majeurs pour la société comme ceux relatifs à la bioéthique, aux droits des femmes, à la fin de vie ou à la PMA.

Les associations cultuelles doivent donc être placées dans la loi sur le même rang que les autres « représentants d'intérêt », et ne doivent jouir d'aucun privilège particulier. Leur capacité d'influence ne doit pas échapper au droit commun imposé à l'ensemble des « représentants d'intérêts » comme les entreprises, ONG, syndicats et associations.

Les Obédiences maçonniques signataires de cette adresse aux députés leur demandent de veiller à ce que le vote ait bien lieu en séance publique et non en prolongation de séance. Leur vote doit empêcher qu'un quelconque privilège soit accordé aux associations cultuelles. La loi doit être la même pour tous les « représentants d'intérêts ».

Paris, le 22 juin 2018

#### Obédiences signataires :

Grand Orient de France

Fédération Française du Droit Humain

Grand Loge Féminine de France

Grande Loge Mixte Universelle

Grande Loge Mixte de France

Grande Loge des Cultures et de la Spiritualité



## Journée mondiale des réfugiés 20 juin 2018

**...que partout soient respectés les droits des réfugiés et  
que de réelles politiques de fraternité soient déterminées.**

La Journée mondiale des réfugiés revêt un écho particulier dans l'actualité européenne récente.

En effet, après bien des vicissitudes, l'Aquarius est arrivé dans un port, mettant fin à des jours de souffrances physiques et psychologiques pour les 630 personnes à bord. Comment ne pas saluer leur courage qui les a faits arriver jusqu'à nous ?

Ces désormais « réfugiés » vont enfin être accueillis, soignés, nourris et protégés.

Ensuite, après des interrogatoires et selon certains critères liés au droit d'asile, ils pourront soit commencer une vie nouvelle, soit être renvoyés d'où ils viennent, c'est à dire dans des pays où, selon leurs situations, ils ont été exploités, violés, torturés, dépouillés de leurs biens et de leur dignité, et où parfois leur vie était et sera toujours en danger.

Ce qui vient de se passer est indigne. Assister depuis des années à ces morts quotidiennes d'hommes, de femmes et d'enfants nous est intolérable. Et constater que les mesures pour empêcher ces drames ne sont toujours pas prises nous consterne.

Mais il ne s'agit pas de rejeter la faute sur tel ou tel Etat. C'est bien au niveau européen que les responsabilités doivent être assumées. Tous les pays de la communauté européenne doivent être concernés. Tout doit être fait pour limiter les conséquences de cette tragédie humaine qui transforme la Méditerranée en cimetière.

Tout en ayant conscience de l'ampleur du chantier à mener et de sa difficulté de mise en œuvre, nous Francs-Maçons de la Fédération française du DROIT HUMAIN, faisons instamment appel à l'ensemble des dirigeants européens pour diligenter des actions urgentes envers ces « réfugiés », afin que l'Europe soit une terre d'accueil respectant les droits humains.

Au-delà de l'évènement récent du navire Aquarius, partout dans le monde de nombreux bénévoles travaillent chaque jour avec diverses associations et ONG pour aider les per-

sonnes déracinées, vivant en permanence dans la peur. Ces organismes ont besoin de se sentir soutenus, de pouvoir regrouper les familles, scolariser les enfants pour qu'ils s'intègrent au mieux dans les sociétés, de pouvoir faire face à des situations extrêmes et d'avoir tous les moyens de travailler librement.

Au nom des valeurs et des principes humanistes inscrits dans notre Constitution Internationale, nous, Francs-Maçons de la Fédération française de l'Ordre Maçonnique Mixte international LE DROIT HUMAIN, faisons appel aux différents gouvernements, aux instances européennes et internationales pour que partout soient respectés les droits des réfugiés et que de réelles politiques de fraternité soient déterminées.

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ORDRE MAÇONNIQUE MIXTE INTERNATIONAL  
« LE DROIT HUMAIN »**



**17 mai 2018**

**Journée**

**internationale**

**contre**

**l'homophobie et**

**la transphobie**

**La Fédération française du DROIT HUMAIN s'associe à la  
Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie  
du 17 mai 2018**

En 2018, les Francs-maçons du DROIT HUMAIN auraient tellement aimé que cette journée devienne sans objet. Ils auraient souhaité que les droits humains soient une évidence pour chaque homme et femme et que nul ne soit inquiété pour son orientation sexuelle.

Au lieu de cela, l'homophobie ne régresse pas : en France, le nombre d'agressions physiques déclarées a augmenté de 15% entre 2016 et 2017. Dans certains pays la situation empire au nom de la sauvegarde des bonnes mœurs et de principes moraux et religieux considérés comme intangibles. C'est intolérable !

Des personnes LGBT sont très souvent montrées du doigt et mal acceptées. Elles sont parfois torturées, voire tuées, cela sans véritables réactions de certains gouvernements. Dans certains pays, vivre son homosexualité librement est quasi impossible du fait des répressions et des discriminations au niveau des emplois et/ou de la santé.

La liste des 72 Etats qui pénalisent l'homosexualité doit être prise en compte, afin de ne pas y renvoyer ceux qui ont réussi à fuir et demandent l'asile et la protection auxquels ils ont droit.

Il est nécessaire de soutenir les associations diverses, les organisations syndicales et les ONG qui, chacune à leur niveau et selon leurs prérogatives, combattent les violences perpétrées en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, luttent contre les préjugés et les discriminations et pour le respect des droits, et recueillent les jeunes rejetés par leurs parents.

Rappelons-le, toutes les paroles et les actes homophobes sont contraires à la loi.

Les Francs-maçons du DROIT HUMAIN, qui appartiennent à une obédience mixte créée en 1893, attachent la plus haute importance à l'égalité des hommes et des femmes, ainsi qu'au respect de la personne dans la globalité de ses droits.

**FEDERATION FRANÇAISE DE L'ORDRE MAÇONNIQUE MIXTE INTERNATIONAL**

**LE DROIT HUMAIN**



**10 mai 2018**  
**Journée nationale des**  
**MÉMOIRES**  
DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE,  
ET DE LEURS ABOLITIONS

**170<sup>ANS</sup>**  
**1848-2018**



Le 27 avril 1848, Victor Schoelcher, met fin à des siècles d'une pratique particulièrement inhumaine, l'esclavage, consistant à « chosifier » l'être humain pour en assurer la propriété à un maître.

**Aujourd'hui, 40 millions de personnes dans le monde sont toujours victimes d'esclavage... sous d'autres formes.**

*Au nom du Peuple Français, Le Gouvernement provisoire,  
Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine ; qu'en détruisant le libre-arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir ; qu'il est une violation flagrante du dogme républicain « Liberté - Égalité - Fraternité »*

**Article 1<sup>er</sup>**

*L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles. À partir de la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtiment corporel, toute vente de personnes non libres, seront interdits. [...]*

*Décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, 27 avril 1848*

L'esclavage est aussi ancien que les sociétés humaines. Dès lors qu'il y avait des vaincus, hommes, femmes et enfants, ces butins de guerre, devenaient des esclaves destinés aux travaux pénibles et soumis totalement au vouloir, y compris sexuel, et à l'arbitraire de leurs vainqueurs.

L'être libre devenait une marchandise.

Un demi-siècle après la première abolition de l'esclavage par la Révolution française le 4 février 1794 (rétabli sous le Consulat par Napoléon BONAPARTE), Victor Schœlcher, à la suite de la Révolution de 1848 et de la proclamation de la Seconde République, fut le maître d'œuvre du décret précité mettant en France un terme légal à ces pratiques inhumaines en contradiction avec les valeurs que le Siècle des Lumières portait en son sein.

Franc-maçon, sous-secrétaire d'Etat chargé des colonies et président de la commission de rédaction des décrets de l'abolition, Victor Schœlcher, met fin à des siècles d'une pratique particulièrement inhumaine, l'esclavage, consistant à « chosifier » l'être humain pour en assurer la propriété à un maître.

L'histoire de l'esclavage montre bien, depuis le VI<sup>ème</sup> siècle avant notre ère et le cylindre de Cyrus, quelques actes de libérations d'esclaves, d'adoucissement de leur traitement, de conditions de libération... Mais, dès le Haut Moyen-Age, la traite arabe s'intensifie. En 1 000 ans, elle concernera 10 millions d'êtres humains arrachés de force à leur pays. De l'autre côté de l'Afrique, le commerce triangulaire déportera environ 11 millions d'hommes, femmes et enfants vers les îles et le continent américain, s'appuyant sur une économie de prédation.

Il faudra attendre le XVIII<sup>ème</sup> siècle pour que des courants de pensée philosophiques et des sociétés philanthropiques diffusent l'idée de l'abolition alors que dans la même période les révoltes d'esclaves se développent : pensons à la révolution haïtienne.

Les législations définitives d'abolition de l'esclavage s'échelonnent de 1335 (en Suède) à 1970. Certains pays ont promulgué des lois d'abolition, dont les décrets d'application n'ont jamais été signés. Presque tous les pays ont une législation proscrivant l'esclavage. Pour autant, l'esclavage perdure, notamment en Mauritanie, en Libye, dans la Péninsule arabe, au Pakistan, dans le sous-continent indien, sans y être sérieusement réprimé. On le retrouve encore dans de nombreux pays sous des formes dissimulées. L'ONU estime que 40 millions de personnes dans le monde sont victimes de cet esclavage moderne. Les principales formes contemporaines sont l'esclavage pour dettes, le travail forcé, l'esclavage sexuel, le mariage forcé, l'esclavage traditionnel et le travail exorbitant des enfants. La traite des êtres humains est, hélas, très lucrative pour les trafiquants.

En France, cette nouvelle servitude se retrouve dans l'esclavage domestique, les ateliers clandestins, la mendicité imposée et la prostitution forcée qui déshumanise l'être humain.

Pour les Francs-maçons du DROIT HUMAIN, une telle agression envers la dignité humaine et l'égalité, fondements de notre Ordre et de nos engagements, est insupportable. Ardents défenseurs des droits humains, ils soutiennent, selon leur choix personnel, les organismes qui luttent contre ce fléau.



Quand recevrez-vous les penseurs libres Monsieur le Président ? Ils sont aussi des citoyens, nombreux, et ne sont inféodés à aucune communauté dictant comment il faut penser.

Ne touchez pas à la laïcité, Monsieur le Président, c'est un concept de liberté, essentiel à la paix civile.



## **COMMUNIQUÉ du 27 mars 2018**

### **Suite à l'attentat de Trèbes**

***« Vous ne pouvez rien contre le gosse [...] qui a décidé de mettre une bombe quelque part. Tout effort contre lui se retournera contre vous. Mettre une violence contre la violence c'est la chose la plus sotte qui puisse être faite. Il faut tenter de retirer le point douloureux »***

***Germaine Tillion***  
***(Résistante, femme de lettres et ethnologue )***

Une nouvelle fois, dans notre pays, des hommes et des femmes ont été les victimes des actes meurtriers d'un dément fanatisé.

Les francs-maçons de la Fédération française du DROIT HUMAIN s'associent à la douleur de tous ceux qui ont été touchés par cette folie terroriste, frappant aveuglément des innocents.

Ils rendent hommage à toutes les victimes, dont le Lieutenant-Colonel Arnaud BELTRAME, illustration véritable de l'accomplissement du devoir jusqu'au sacrifice.

Le terrorisme est un phénomène récurrent, parfois révélateur d'un malaise social profond. La raison incite à panser les plaies, à rechercher les causes et à les traiter, plutôt qu'à réagir émotionnellement sur les effets. *« Vous ne pouvez rien contre le gosse [...] qui a décidé de mettre une bombe quelque part. Tout effort contre lui se retournera contre vous. Mettre une violence contre la violence c'est la chose la plus sotte qui puisse être faite. Il faut tenter de retirer le point douloureux » (Germaine Tillion) ... Et résister !*

Au-delà des hommages, la Fédération française du DROIT HUMAIN s'oppose au fanatisme et au rejet de l'autre et rappelle la devise de la République : Liberté, Égalité, Fraternité.



*Nous femmes, nous voulons être ce que nous sommes,  
et ne point être ce qu'on nous fait.  
Maria Deraismes – 1869*

Depuis qu'elle a été officialisée par l'ONU en 1977, la date du 8 mars semble être la seule journée de l'année où les femmes auraient ENFIN droit de cité. C'est un peu court.

Il y en eut des slogans et des "bons mots" à ce sujet... ! Il se trouve encore tant d'antiféministes et ce ne sont pas uniquement des machistes.

Mais, à l'aune de ce que subissent les femmes de par le monde, il y a toujours fort à faire. Le poids des obscurantismes de toute nature continue de peser sur la condition des femmes et de légitimer les discriminations dont elles sont victimes.

La prise de conscience sur les abus à caractère sexuel que toute femme peut être amenée à rencontrer, où que ce soit, a ouvert un débat violent mais salubre, en ce début d'année.

Cependant, le battage médiatique ne doit pas occulter les inégalités sociales et professionnelles (salaires, carrières, vie sociale...) que connaissent les femmes, ni rejeter au second plan le droit à l'IVG régulièrement menacé de suppression en Pologne et en Hongrie et toujours interdit en Irlande, tous trois pays de l'Union Européenne.

N'oublions pas non plus la négation pure et simple des droits les plus élémentaires qui doivent être ceux des femmes dans de nombreux pays.

Si nous devons faire la liste des discriminations et des menaces que subissent les femmes au nom de conceptions archaïques et réactionnaires contraires aux droits humains, ce serait mission impossible.

Trop de femmes décèdent chaque jour encore sous les coups d'un petit ami, compagnon ou conjoint.

Il ne faut rien céder et rester mobilisés tous ensemble dans cette lutte juste.

Les hommes et les femmes, francs-maçons du DROIT HUMAIN, défendent et prennent position, depuis 1893 avec Maria Deraismes et Georges Martin leurs fondateurs, pour la liberté des femmes. Ils réaffirment l'égalité de la femme et de l'homme, dans la cité et dans leur sphère privée.

La liberté des hommes ne peut être totale sans la liberté des femmes.



**« Le bourreau tue toujours deux fois, la seconde fois par l'oubli » (Elie Wiesel)**

Ce 27 janvier est la date anniversaire de la libération du camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau en 1945 par un détachement de l'Armée Rouge. Cette date a été choisie par le Conseil de l'Europe pour instituer la « Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'holocauste et à la prévention des crimes contre l'Humanité », journée relayée par l'O.N.U.

Pour la Fédération française du DROIT HUMAIN, il s'agit de souligner le fait exceptionnel que représente la Shoah dans l'histoire de l'Humanité, de défendre le droit à la mémoire des millions de juifs exterminés et de refuser que, par l'oubli, la révision, ou la négation de l'histoire, la Shoah s'enfonce dans la nuit et le brouillard !

Il s'agit aussi d'exercer le droit à la mémoire pour toutes les victimes des persécutions perpétrées par le régime nazi et ses affidés (opposants politiques et résistants, francs-maçons, tziganes, homosexuels, handicapés...).

**« Le ventre est encore fécond d'où a surgi la bête immonde » (Bertolt BRECHT)**

Force est de constater que depuis plus de 73 ans, l'humanité a hélas connu d'autres drames génocidaires, d'autres crimes contre l'Humanité! Des femmes, des hommes et des enfants ont été,

sur tous les continents victimes de la barbarie insufflée par des régimes niant les Droits de l'Homme.

Cette journée est l'occasion pour les hommes et les femmes francs-maçons de la Fédération française du DROIT HUMAIN, de réaffirmer leur engagement contre toutes les manifestations intolérantes et discriminatoires, tout racisme et antisémitisme qui conduisent à la violence extrême. Le rappel de ces tragédies et l'éducation sont des bastions solides pour prévenir ces crimes.

Au-delà des commémorations convenues, le travail de mémoire implique avant tout le devoir de vigilance et de résistance contre toutes les régimes et les systèmes dont le projet conduit à asservir, avilir et détruire, pour quelque raison que ce soit, des êtres humains.



# NOTRE DEVOIR D'ASILE...

**Communiqué du 17 janvier 2018**

**art. 14 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948.**

**1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.**

**2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.**

Aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire de l'Humanité, le genre humain n'a cessé de chercher des lieux pour nourrir et protéger sa famille. Pour cela, il lui fallut surmonter de nombreux obstacles sur son parcours. L'instinct de survie, le besoin de vivre en paix ont toujours été les moteurs de sa quête.

De tout temps les hommes ont fui devant les catastrophes, qu'elles soient naturelles ou provoquées par leurs semblables. Malheureusement pour certains les terres de paix et de prospérité où ils s'étaient posés sont devenues des lieux de violence qu'il leur faut à nouveau quitter.

Devant ces dangers mettant en cause leur vie, nulle barrière ne peut exister, nulle loi ne peut les arrêter, aucune contrainte administrative ne peut les faire changer d'avis et ils deviennent « les migrants » que nous avons le devoir d'accueillir.

En 2017, en France, 100 000 hommes, femmes et enfants sont venus frapper à la porte de l'OFPRA\*. 43 000 d'entre eux ont été considérés comme relevant du « Droit d'asile » reconnu par les conventions de Genève. Les 57 000 autres ont été ou vont être reconduits hors de notre pays vers leurs misères et les réseaux de passeurs, vers la famine et les bombes, vers la captation de la liberté de conscience. Nous ne pouvons l'accepter.

Au nom de « l'équilibre national ou européen », des hommes et des femmes politiques jettent l'opprobre sur ces êtres humains, les accusant de tous les maux dont celui de leur coût. Ces mêmes politiques, au nom d'un discours populiste, approuvent et financent la construction de murs en béton ou en barbelés, créant ainsi des espaces différenciés (plus de 300 km de ces murs entre 2014 et 2017). Constructions inutiles parce que rien n'arrête celui qui veut sauver sa vie.

Si les sommes allouées pour la construction de ces barrières aux frontières de l'Europe étaient utilisées pour l'accueil effectif des migrants (services des étrangers en préfectures, OFPRA\* en France ...), soit en les reversant aux associations d'aide aux migrants, soit en les consacrant à la construction de centres d'accueil, l'Europe et donc la France - pays des Droits de l'Homme et de la liberté de circulation - seraient alors à la hauteur de leurs Principes et de leurs Valeurs.

Ainsi, nous pourrions réellement remplir notre Devoir d'Asile auprès de ces Etres humains qui fuient leur pays pour des raisons économiques, politiques, religieuses ou environnementales, en appliquant nos principes d'Humanisme. Ils pourraient de ce fait attendre que, sur leurs territoires, la fureur des canons ou des prédicateurs se taise pour, un jour peut-être, revenir chez eux se reconstruire en paix.

Permettre à tous les êtres humains de conserver leur dignité en droit et en conscience, voilà le devoir auquel s'obligent les Francs-Maçons du DROIT HUMAIN. Nous n'oublions pas notre devoir de solidarité, au cœur de notre engagement respectueux du droit humain.

\*OFPRA Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides.



**3 ans après...**

**NOUS SOMMES  
TOUJOURS  
CHARLIE**

9 janvier 2018

3 ans après les attentats meurtriers contre *Charlie Hebdo* à Paris, l'*Hyper casher* de Vincennes et la policière de Montrouge, nous n'oublions pas les victimes du terrorisme. NOUS SOMMES TOUJOURS CHARLIE. Il faut sans cesse combattre en faveur de la liberté d'expression, affirmer le droit contre la violence fanatique.

Depuis, bien d'autres horreurs de même nature ont ensanglanté la France et touché d'autres pays. Toujours lors de ces événements, la Fédération française du DROIT HUMAIN a dénoncé la lâcheté de ces attentats touchant des innocents. L'importance que nous attachons à la liberté de conscience, à la non-violence, à la défense des libertés individuelles et collectives fait que nous combattons toujours ceux qui ne respectent pas ces principes.

Les nôtres sont ceux de la République : LIBERTE EGALITE FRATERNITE LAICITE. Ils impliquent la vigilance de chaque citoyen, sa responsabilité et son courage pour les faire respecter. Pour cela, il nous faut tous rester unis au-delà de nos différences et résister à la haine.

Les francs-maçons, hommes et femmes du DROIT HUMAIN qui travaillent à leur propre élévation et apprennent à manier des outils de construction pour la paix, s'y emploient chaque jour.



10 décembre 2017,  
69ème anniversaire  
de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

# AVIS DE TEMPÊTE SUR LES DROITS DE L'HOMME

## **Droits économiques et sociaux**

La France traverse une grave période de crise économique et certains droits fondamentaux sont ainsi remis en cause, notamment parmi les catégories les plus vulnérables de la population, dont les femmes isolées. Les demandeurs d'asile, les migrants ou encore les personnes sans domicile fixe, sont particulièrement touchés. La loi relative à la lutte contre les exclusions affirme que la jouissance des droits fondamentaux est liée à la lutte contre l'exclusion.

Les Francs-maçons du DROIT HUMAIN demandent que la politique d'austérité budgétaire ne soit pas un prétexte pour réduire les sommes allouées aux acteurs qui œuvrent directement auprès de ces populations précarisées, ni pour limiter les efforts en matière de droit au logement ou à la santé.

## **Droits de l'enfant**

Les Francs-maçons du DROIT HUMAIN demandent que les mineurs étrangers non accompagnés soient, comme la loi l'impose, systématiquement confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.) et qu'en aucun cas ils ne soient mis en détention ou reconduits à la frontière, ce qui est illégal. L'Etat français a été condamné plusieurs fois sur ce sujet par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (C.E.D.H.).

## **Libertés individuelles**

Les Francs-maçons du DROIT HUMAIN dénoncent, dans la récente loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, une restriction des libertés publiques, attentatoire au principe de séparation des pouvoirs, inséré dans le préambule de notre Constitution (cf art.2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen).

En effet, cette nouvelle loi transfère au ministre de l'intérieur, aux préfets et aux forces de police de très nombreuses prérogatives qui étaient du ressort du juge de l'ordre judiciaire, magistrat indépendant et confie le contrôle, quand il existe, au juge administratif, lui-même dépendant du pouvoir exécutif.

Avec une telle loi, la France, pays de la déclaration des Droits de l'Homme, n'est pas celui de leur mise en œuvre.

## **Discriminations**

Les Francs-maçons du DROIT HUMAIN luttent contre les discriminations omniprésentes dans notre vie sociale: à l'embauche, à l'avancement, au logement, à la rémunération, à la liberté d'aller et venir, à la souscription de biens et services, à l'éducation, dans le domaine judiciaire.

Ainsi, les Francs-maçons du DROIT HUMAIN, résolument attachés aux principes de Liberté, d'Egalité et de Justice œuvrent au quotidien pour la mise en application de ces valeurs.

Pour ce faire, ils conduisent en permanence une introspection personnelle pour identifier, et si possible restreindre, leur « face sombre ». Puis ils s'investissent dans la Cité pour contribuer à développer et asseoir les notions de fraternité et de justice. Ils sont persuadés que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 est un texte remarquable à valoriser et à faire connaître afin de permettre à l'Humanité de vivre en paix.



**Journée nationale de la laïcité  
9 décembre 2017**

*La République assure la liberté de conscience.  
Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules  
restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre  
public. (Art.1)  
La République ne reconnaît, ne salarie ni ne  
subventionne aucun culte. [...] (Art.2 § 1)*

## **9 décembre : La Fédération française du DROIT HUMAIN s'associe à la journée nationale de la laïcité**

A une époque où la laïcité est l'objet d'attaques ou de remises en cause, où chacun détient sa vérité, laquelle est bien sûr LA Vérité, où cette laïcité est instrumentalisée pour servir de prétexte à des postures d'exclusions, la Fédération française du DROIT HUMAIN réaffirme son attachement à la laïcité.

Elle invoque à cette fin la lettre et l'esprit de la loi de 1905, dite « de séparation des Eglises et de l'Etat ».

### **La lettre :**

*La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. (Art.1)*

*La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. [...] (Art.2 § 1)*

L'Article 9 de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (C.E.D.H.), contraignante pour les états et les citoyens, est en parfaite conformité avec la loi de 1905.

### **L'esprit**

La loi de 1905 conclut un cycle de lois de Libertés et d'émancipation : liberté de la presse, école laïque et gratuite, puis instruction obligatoire, liberté de réunion, liberté syndicale, liberté d'association.

Contrairement aux propositions antérieures, visant pour l'une à éradiquer toute forme de visibilité de la religion dans l'espace public, pour l'autre à assujettir l'Eglise à l'Etat, elle est une loi de Liberté et d'apaisement, pour mettre fin à la « guerre des deux France », garantir la liberté de conscience et consacrer les forces de la nation au progrès social.

La Fédération française de l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN s'inscrit parfaitement dans cet esprit de la loi de 1905 et rappelle que sa Constitution internationale affirme dans son article 3 que les Francs-maçons du DROIT HUMAIN « fidèles au principe de laïcité, res-

pectueux de la liberté absolue de conscience (...) travaillent à concrétiser les principes de liberté, d'égalité et de fraternité ».

La Fédération française de l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN est vigilante à l'application et au respect de ces principes, tant en son sein que dans la société, et elle réagira sans faiblesse à toute attaque ou dévoiement dont ils seraient l'objet.

En outre, au nom du Fondement de l'Ordre exprimé dans l'Art.1 de sa Constitution internationale qui proclame l'égalité de l'Homme et de la Femme, au nom du principe républicain d'Egalité, la Fédération française de l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN est particulièrement attentive au respect absolu :

de l'égalité entre hommes et femmes,

de la dignité des femmes et des hommes

de la liberté d'émancipation dont femmes et hommes doivent pouvoir bénéficier en permanence et sans exclusive.

Dans ce domaine aussi, les Francs-maçons du DROIT HUMAIN se réservent la possibilité de réagir avec la vigueur requise à toute atteinte à ces principes.



**« Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude. L'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes »**  
**(Article 4 Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948)**

Alors que le décret d'abolition de l'esclavage en France et dans les colonies a été promulgué le 27 avril 1848, à l'initiative du franc-maçon Victor Schoelcher;

Alors que La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a été signée le 10 décembre 1948;

Alors que la Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 2 décembre 1949, le monde ne devrait plus compter un seul être humain asservi, où que ce soit.

Hélas... Plus de 40 millions de personnes ont été victimes d'esclavage moderne dans le monde en 2016, affirme l'Organisation Internationale du Travail (OIT) à l'Assemblée Générale de l'ONU le 19 septembre 2017.

La Lybie organise, aujourd'hui même et sous nos yeux, des marchés aux esclaves de migrants sub-sahariens vendus aux enchères. Ne soyons pas complice par notre silence des atteintes à la dignité de ces personnes et des sévices qu'on leur inflige.

Les esclaves modernes, enfants enrôlés de force au travail ou à la guerre, jeunes femmes forcées à la prostitution, hommes vendus quelques centaines de dollars ou d'euros... sont partout, y compris dans le confort feutré et aveugle de nos démocraties.

Les femmes et les hommes francs-maçons du DROIT HUMAIN, au-delà des indignations de forme, s'engagent et combattent pour la défense des libertés de tout être humain.

Respectueux de l'article 30 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 qui stipule « *Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se*

*livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés » nous dénonçons ces « crimes contre l'humanité » qui doivent être pénalisés.*

Le premier geste dans ce sens peut se faire désormais sur les sites Internet de l'ONU, d'Amnesty International et du Comité contre l'esclavage moderne.

Soyons nombreux à agir, la puissance des individus, rassemblés contre les discriminations, fait toujours progresser la Liberté. Rien n'est jamais acquis. « *Seule l'action est la prérogative de l'homme exclusivement* » écrivait Hannah Arendt.



## **Journée Internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes - 25 novembre 2017**

**Quel homme accepterait  
qu'on lui fasse  
toutes les violences  
que les femmes subissent ?**

L'Homme est-il l'égal de la Femme ?

Assurément non.

En effet, quel est l'homme qui accepterait d'être battu, excisé, violé, enfermé dans sa maison avec l'obligation de s'occuper de ses enfants qu'il n'a pas toujours désirés ?

Quel est l'homme qui accepterait de vivre avec la peur au ventre au contact de son prédateur dans son espace familial ou professionnel ?

Quel est l'homme qui accepterait de dire devant des êtres humains goguenards les souffrances, les violences qu'il vient de subir et de se voir renvoyer à sa propre culpabilité du consentement forcé, pour sauver sa vie menacée ?

Quel est l'homme qui pourrait supporter le regard « déshabillant » de son entourage avec l'ensemble des réflexions qui vont leur train de méchancetés ou de bêtises ?

Quel homme enfin, est capable de mener une vie double, celle de sa maison et celle de son travail où, sans cesse, il est confronté au plafond de verre qui ne lui permet pas d'accéder à toutes les fonctions compatibles avec ses capacités professionnelles ?

Aucun homme ne tolérerait de supporter l'ensemble de ces discriminations. Alors non, dans ces conditions, l'homme n'est pas l'égal de la femme.

Les femmes savent tout faire, les enfants comme la guerre, le ménage et le suivi des leçons, le travail bien fait et l'empathie vis à vis des autres. Leur sensibilité leur permet de discerner chez leur interlocuteur ce qui va permettre de construire ensemble. En s'élevant et en dénonçant avec fracas les sévices qu'elles subissent les femmes font avancer nos sociétés en Humanité et en Paix.

Les femmes veulent avoir la liberté de leur corps et de leur esprit dans une société où règnent l'Harmonie et le Respect.

Les femmes se trompent lorsqu'elles imitent certains hommes en prenant à leur compte machisme et autoritarisme, bêtises et méchancetés. Tout ce dont d'autres hommes essayent de se défaire.

Alors que pouvons-nous faire pour que les femmes et les hommes travaillent ensemble au progrès de l'Humanité ?

Au DROIT HUMAIN, depuis 1893, après la création de ce qui deviendra très vite l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN, des femmes et des hommes travaillent à égalité de droit et de respect en mixité réelle pour un changement profond de comportement.

Quand hommes et femmes porteront ensemble tous les combats actuels des femmes, alors assurément l'Homme sera l'égal de la Femme et, enfin, nous pourrons construire une société accueillant tous les êtres humains dans la Paix.

**Chiffres-clés en France:**

**En moyenne/an: 223 000 femmes sont victimes de violences physiques/et/ou sexuelles de la part de leur partenaire ou ex-conjoint (source: [stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr))**

**Depuis le début de l'année, 105 femmes ont été tuées, 71 657 ont été violées et 492 483 ont été agressées sexuellement (source: [1femmesur2.fr](http://1femmesur2.fr))**



## Journée Mondiale des Droits de l'Enfant 20 novembre 2017

168 millions d'enfants dans le monde,  
environ 1 enfant sur 10 est forcé de travailler,  
dont 115 millions exercent des activités dangereuses  
(source Unicef)

Photo: Luca Catalano Gonzalga

### « *Les enfants sont des énigmes lumineuses* » D. Pennac

C'est le 20 novembre 1989 que l'ONU adopta la Convention internationale des droits de l'enfant ([Cide](#)), aujourd'hui ratifiée par deux cents Etats (dont la France, en 1990 et à l'exception notable des Etats-Unis) qui s'engagent à organiser et à garantir « L'intérêt supérieur » des enfants.

Ces droits concernent les libertés d'opinion et d'association, le droit à la vie privée et à la participation aux décisions les concernant. La Cide leur garantit la protection contre tous mauvais traitements, violences et discriminations.

Le 20 novembre est l'occasion d'exprimer notre soutien aux millions d'enfants qui, malgré la Cide, sont déracinés ou ne bénéficient ni de protection sociale, ni de sécurité. Il nous faut également dénoncer l'enrôlement forcé d'enfants et leur utilisation dans de nombreux conflits !

C'est aussi l'occasion de dénoncer le sort des enfants qui ne sont pas scolarisés, et sont forcés au travail. L'article 32, paragraphe 1, de la Convention qui stipule que « *Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.* »

Or, selon l'UNICEF, environ 168 millions d'enfants, soit 11% des enfants dans le monde, sont privés de leur enfance parce impliqués dans le travail. Pire encore, 115 millions d'entre eux exercent des activités dangereuses.

La protection des enfants a toujours été une priorité des francs-maçons du DROIT HUMAIN depuis la création de l'Ordre à la fin du 19ème siècle, simultanément avec l'égalité des femmes et des hommes. Dans leurs différents engagements, ils œuvrent au respect et pour la réalisation des droits des enfants !

#### **LES DROITS DES ENFANTS EN CINQ DATES**

**1841** : Interdiction du travail des enfants de moins de 8 ans

**1882** : Instruction obligatoire de 6 à 13 ans

**1898** : Loi contre les violences sur les enfants

**2000** : Création du Défenseur des enfants

**2017** : Suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs créés en 2012



## Réintroduction des religions dans le champ politique - Collectif Laïque National - Communiqué du 30 octobre 2017

La loi de 1905 proclame dans  
son article 2 :

« *la République ne reconnaît (...) aucun culte* »



Nous nous devons de faire part de notre vive inquiétude après les propos tenus à la Fédération Protestante de France par le Président de la République lors de la commémoration des 500 ans de la Réforme, « [...] *la manière que j'aurai d'aborder ces débats ne sera en rien de vous dire que le politique a une prééminence sur vous et qu'une loi pourrait trancher ou fermer un débat qui n'est pas mûr.* »

Il en va de même de l'annonce par le Ministre de l'Intérieur de la mise en place auprès de lui d'une instance « informelle » interconfessionnelle, ceci pourtant en complète contradiction avec la loi de 1905 qui proclame dans son article 2, que « *la République ne reconnaît (...) aucun culte* ».

Ces prises de position au plus haut niveau de l'État trahissent au moins une méconnaissance et des erreurs, voire une dérive et des fautes.

S'agirait-il, sous couvert d'un dialogue interconfessionnel, d'un retour subreptice des religions dans le champ politique ?

De surcroît, cette place, même informelle, faite aux confessions est contraire au principe constitutionnel d'égalité qui veut que la République ne connaisse que des citoyens en ignorant volontairement leurs croyances et convictions individuelles.

Dans une République laïque, il ne peut y avoir que des responsables des cultes chargés de gérer leur exercice et non des représentants de communautés.

Les seuls représentants sont les élus du peuple issus du suffrage universel.

### **Pour le Collectif Laïque National**

Grand Orient de France, Fédération Française du DROIT HUMAIN, Grande Loge Mixte Universelle, Grande Loge Mixte de France, Grande Loge des Cultures et de la Spiritualité, Union des Familles Laïques (U.F.A.L), EGALE, Laïcité Liberté, Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N), AWSA – France, Association Européenne de la Pensée Libre (A.E.P.L) Ile-de-France, Libres MarianneS, C.A.E.D.E.L. – Mouvement Europe et Laïcité, Regards de Femmes, Femmes Contre les Intégrismes, Ligue du Droit International des Femmes, Conseil National des Associations Familiales Laïques (C.N.A.F.A.L), Le Chevalier De La Barre, Observatoire de la Laïcité de Provence (O.L.P.A), l'Observatoire de la Laïcité de Saint Denis (O.L.S.D), Observatoire de la Laïcité du Val d'Oise – Forces Laïques, Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (L.I.C.R.A.), Association des libres penseurs de France (A.D.L.P.F), Comité 1905 Auvergne-Rhône-Alpes, Comité 1905 de Draguignan, Comité 1905 de l'Ain, Viv(r)e la République, Comité Laïcité République, Observatoire International de la Laïcité.



17 octobre 2017

## Journée mondiale du refus de la misère

*« Là où des hommes sont  
condamnés à vivre dans la misère,  
les droits de l'homme sont violés.  
S'unir pour les faire respecter est  
un devoir sacré. »*

**Joseph Wresinski**  
**(fondateur ATD Quart Monde)**



Ce 17 octobre marque le trentième anniversaire de la journée mondiale du refus de la misère.

Et pourtant, plan après plan, celle-ci va croissant.

En 2000, les objectifs du millénaire visaient à sortir à échéance de 15 ans « la moitié des pauvres de la pauvreté ». Cela a eu pour effet statistique et pervers de faire le tri entre les « très pauvres » et les « un peu moins pauvres » pour lesquels les objectifs semblaient plus accessibles !

En Europe, et en France en particulier, les pauvres sont montrés du doigt, stigmatisés, rendus coupables de leur situation et d'accroître les déficits publics. Comme s'ils avaient choisi d'être licenciés après 50 ans ou de ne pas trouver de premier emploi, de subir des temps partiels imposés, ou d'être expulsés parce que les loyers ont explosé etc. ...

Hommes et femmes francs-maçons de la Fédération française du DROIT HUMAIN, solidaires par conviction et par serment avec les plus souffrants, attachés à la justice sociale pour tous et toutes, nous contribuons par nos actions, en donnant le meilleur de nous-mêmes, à améliorer le bien vivre ensemble et la dignité de tous.

A ce titre, nous nous opposons aux segmentations effectuées par les pouvoirs publics parmi les personnes en situation de précarité ou de pauvreté, en fonction de l'âge, du sexe, de l'origine ethnique ou tous autres critères : la misère, la faim, le froid, la honte d'en être là, ne se divisent pas, ne se stratifient pas, ni horizontalement, ni verticalement.

Nous soutenons le formidable travail réalisé par les associations spécialisées dans la lutte contre la misère et la précarité.



10 octobre 2017

## Journée mondiale contre la peine de mort

*"La peine de mort est le signe spécial  
et éternel de la barbarie"*

**Victor Hugo**

(discours du 15 septembre 1848)



En 1764, Cesare Beccaria fait paraître anonymement son célèbre essai « Des délits et des peines » dans lequel il démontre l'illégitimité et l'inutilité de la peine de mort et de la torture.

Vingt ans plus tard, le Grand-Duc de Toscane suit les conseils de ce philosophe des Lumières et fait de son Etat le premier en Occident à abolir la peine de mort.

Depuis la Toscane, plus de 100 pays l'ont totalement abolie. C'est le cas de la France où à l'initiative de Robert Badinter, l'abolition de la peine de mort a été votée par une large majorité de parlementaires en 1981. Son interdiction a été inscrite dans la Constitution en 2007.

57 états appliquent toujours les exécutions capitales, certains à grande échelle. La Chine (avec plus de 1000 exécutions en 2016), l'Iran, l'Arabie Saoudite, l'Irak et le Pakistan constituent le sinistre peloton de tête. Mais n'oublions pas qu'aux USA, présentés comme une grande démocratie, la peine de mort reste appliquée au niveau fédéral et dans 35 états : 20 exécutions ont été recensées en 2016 et 2832 personnes sont sous le coup d'une sentence capitale. Dans certains pays, à l'instigation des pouvoirs en place, c'est la pratique de l'assassinat autorisé ou de l'élimination ciblée qui permet de supprimer des femmes ou des hommes considérés comme des opposants ou désignés comme représentants un danger ou une menace. C'est le cas par exemple des Philippines, pays qui a pourtant aboli la peine de mort.

Cette situation ne peut que choquer profondément les Frères et les Sœurs de la Fédération française de l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN car ils travaillent « au progrès de l'Humanité », pas à sa décadence. Ils font leur la phrase de Jean Jaurès : « La peine de mort est contraire à ce que l'humanité depuis 2000 ans a pensé de plus haut et a rêvé de plus noble ».

Quarante ans après la déclaration de Stockholm contre la peine de mort et après le vote en décembre 2016 de la résolution 71/187 par l'Assemblée Générale de l'ONU pour un moratoire sur la peine de mort, le combat pour son abolition reste pleinement d'actualité. Au-delà des pays où elle reste malheureusement pratiquée, le risque existe de tentative de la réintroduire et certains mouvements ou courants défendent ouvertement, y compris en France, la restauration de la peine capitale.

Les Francs-Maçons de la Fédération française du DROIT HUMAIN s'opposent à la peine de mort, ainsi qu'à tous les traitements inhumains et dégradants, d'autant qu'il n'existe aucune preuve concluante de la valeur dissuasive de la peine de mort. Ils manifestent, en cette journée, leur proximité de pensée avec les organisations et mouvements dont l'éradication de la peine de mort est l'objet principal.

**28 septembre 2017, Journée mondiale du droit à l'avortement -  
Communiqué de la Fédération française du DROIT HUMAIN**



**28 septembre 2017**

**Journée mondiale  
du droit à l'avortement**

*N'oubliez jamais qu'il suffira d'une  
crise politique, économique ou  
religieuse pour que les droits des  
femmes soient remis en question...*

**Simone de Beauvoir**



*« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis, vous devez rester vigilantes votre vie durant. » Simone de Beauvoir.*

Plus de quarante ans après la promulgation de la loi encadrant la dépénalisation de l'avortement, certains groupuscules extrémistes brandissent toujours leur refus du droit à l'Interruption Volontaire de Grossesse pour toutes les femmes en France. Les anti-avortement, très présents sur les réseaux sociaux, lancent régulièrement des « fake news » anxiogènes auxquelles sont sensibles les jeunes.

Dans cette situation il faut saluer, entre autres, l'action du *Planning familial*, qui continue, envers et contre tout, à diffuser l'information juste et à proposer un accompagnement auprès de tous. Nous constatons toutefois, avec crainte, la fermeture de centres spécialisés. Dans notre pays, contre tous les obscurantismes, il est de la responsabilité des pouvoirs publics de garantir aux femmes l'accès à l'avortement et à la contraception. Au-delà, c'est le combat continu pour la reconnaissance et l'affirmation des droits de la femme, de sa liberté et de son émancipation, contribuant à celle de l'homme.

Simone Veil l'avait affirmé - avec la dignité dont elle fit preuve pour défendre la loi qui porte son nom devant un hémicycle à 98% masculin - « aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement » - Il en est toujours de même aujourd'hui, et nous nous réjouissons de la loi sur le délit d'entrave numérique votée en février dernier.

Quitte à le répéter, rien n'est jamais acquis. Sur le plan européen, rappelons la volonté des gouvernements polonais l'an dernier et espagnol il y a trois ans, de revenir à la pénalisation de l'IVG. La forte mobilisation des Polonais(es), des Espagnol(es) et la solidarité des Européen(ne)s les a heureusement fait reculer. L'Irlande reste à ce jour le seul pays européen à interdire l'avortement au nom de la religion tandis que Malte et la Hongrie imposent des conditions très restrictives. Il serait souhaitable que le droit à l'avortement soit inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Parce qu'au sein du DROIT HUMAIN l'égalité entre les femmes et les hommes est une réalité, nous pensons que l'accès à l'avortement doit être un droit à part entière. Il devrait être complété par une information mise en place par les services publics concernés, conformément aux valeurs humanistes et progressistes de notre pays, sur la contraception, la maternité et les droits des femmes en direction de l'ensemble de la population dans le respect de la liberté de choix de chacun.

Les femmes et les hommes, Francs-Maçons de la Fédération française de l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN sont fiers de leurs valeurs humanistes, progressistes, et de leur engagement citoyen. Au nom de la liberté et de l'égalité inscrites dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ils restent mobilisés et soutiennent avec force les droits de toutes les femmes.



21 septembre 2017

## Journée internationale de la paix

*...il faut tenter sans relâche de mettre  
fin à la souffrance des peuples...*



### 21 SEPTEMBRE 2017 : JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

Cette journée a été décidée en 1981 en vertu de la résolution 36/67 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. La Paix est la première raison d'être de l'Organisation des Nations Unies ; mais la Paix se suffit-elle d'un jour, fût-il international ?

Les Francs-Maçons de la Fédération française de l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN, travaillent depuis 1893 pour que « **Hommes et Femmes parviennent sur toute la terre, à bénéficier, d'une façon égale, de la justice sociale dans une Humanité organisée en sociétés libres et fraternelles** ». Cette journée nous donne l'occasion d'interpeller les dirigeants du monde quant à leurs responsabilités pour mettre fin aux guerres en cours et prévenir celles qui risquent d'éclater.

Le thème retenu pour cette journée est : « Ensemble pour la paix : Respect, dignité et sécurité pour tous ». Une place particulièrement importante est réservée au sort des réfugiés et des migrants du monde entier. Le devoir de la Communauté Internationale est que toute personne contrainte de fuir son foyer reçoive la protection à laquelle elle a droit, selon le droit international.

En tant qu'êtres humains, notre devoir est de permettre que des femmes et des hommes vivant dans la peur et la misère bénéficient de la solidarité, de la justice et du droit conformément aux principes de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et dans le respect de leur dignité.

Les défis actuels que sont la pauvreté, la faim, l'accès inégal à des ressources naturelles dilapidées au nom d'intérêts économiques particuliers, la raréfaction de l'eau, les inégalités sociales, la dégradation de l'environnement, les maladies, la cor-

ruption, le racisme et la xénophobie, entre autres, font peser sur la paix une menace immense et forment un terreau fertile pour les conflits.

La journée Internationale de la Paix du 21 septembre 2017 rappelle qu'il faut tenter sans relâche de mettre fin à la souffrance des peuples qui paient toujours un lourd tribut aux divers conflits entre factions en mal de domination politique, religieuse ou économique, au mépris de toute dignité humaine. Cette journée est aussi un appel à faire œuvre de créativité et de discernement dans la lutte contre les injustices ainsi qu'à l'utilisation de la négociation et du dialogue pour éviter les confrontations.

Les Francs-Maçons de la Fédération française de l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN travaillent inlassablement depuis de nombreuses années sur ces sujets au sein de leurs loges. En œuvrant à la concrétisation des principes de liberté, d'égalité et de fraternité, ils croient en la capacité de solidarité des êtres humains et luttent pour que l'idéal de paix se réalise demain sur toute la terre.

C'est dans ce cadre qu'ils s'inscrivent pour célébrer la Journée Internationale de la Paix.



### SOLIDARITE POUR LES ANTILLES - Communiqué du 20 septembre 2017 -

Dans les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, l'heure est à la reconstruction et au soutien effectif des populations victimes des ouragans majeurs « Irma », « José » et « Maria ». Un formidable élan de solidarité permet aux secours de s'organiser dans cette région dévastée, malgré des conditions encore extrêmement difficiles.

Les francs-maçons de la Fédération Française de l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN s'associent à la détresse de ceux qui ont tout perdu y compris des proches pour certains.

Nous assurons de notre solidarité les habitants de Martinique, de Guadeloupe et des Saintes gravement touchés eux-aussi.

Si le moment est à la mobilisation urgente pour apporter l'aide matérielle et psychologique nécessaire aux personnes démunies, il faut aussi faire le bilan des insuffisances en matière de prévention, d'anticipation et de réactivité et penser à l'avenir.

L'accroissement chaque année de la fréquence et surtout de l'intensité des ouragans ne peut que nous interroger. Comment anticiper l'arrivée de tels éléments dévastateurs liés au dérèglement climatique ? Quels moyens de prévention mettre en œuvre ?

Si chacun doit prendre conscience des problèmes provoqués par ces phénomènes, la responsabilité des Etats et des institutions internationales est engagée : combien d'ouragans faudra-t-il encore, avec leur cortège de dégâts laissant des populations désemparées et démunies, pour que toutes les nations se sentent concernées ?

Il faudra tirer les leçons des expériences douloureuses qui viennent d'être vécues pour diminuer le temps de réactivité afin de mieux protéger les populations et d'assurer au mieux leur dignité, leur sécurité, leurs droits et leurs conditions d'existence.

Pour l'heure, comme après chaque catastrophe, la Fédération française du DROIT HUMAIN est en mesure d'envoyer les premiers fonds collectés auprès de ses loges. D'autres envois suivront pour aider les sinistrés individuellement et collectivement sur le long terme.



# NO PASARAN!

## **No pasarán!**

Barcelone, ville d'art et de fête, de tourisme et de culture, puis Cambrils - autre ville touristique de Catalogne viennent d'être meurtries comme l'ont été avant elles : Berlin, Bruxelles, Copenhague, Londres, Manchester, Nice, Paris et Stockholm. C'est l'Europe, son mode de vie, son histoire, ses valeurs de tolérance, de paix et de démocratie qui sont visés par le terrorisme et la barbarie.

Les francs-maçons de la Fédération française de l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN adressent leurs pensées les plus fraternelles aux familles et aux proches des victimes de ces lâches agressions. Nous exprimons également notre profonde solidarité avec le peuple espagnol.

Face à ces violences inadmissibles, maintenons les idéaux humanistes qui ont façonné notre Ordre et défendons les principes de fraternité entre les peuples.

Paris le 18 août 2017



**3 juillet 2017**

**Hommage à Simone Veil**



*« Aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement »*

Simone VEIL.

Les Francs-Maçons de la Fédération Française du DROIT HUMAIN, hommes et femmes réunis, rendent un respectueux hommage à Simone Veil. Elle reste pour tous un exemple de courage et de détermination.

Son combat comme ministre de la Santé, en 1974, pour faire adopter la loi qui porte son nom légalisant l'interruption volontaire de grossesse, est dans toutes les mémoires. Cette loi sera promulguée le 17 janvier 1975, mais le combat fut particulièrement difficile, face à une assemblée à 98% masculine, sous les quolibets, les injures sexistes, antisémites et les menaces de mort. Les femmes lui sont reconnaissantes pour ce grand pas dans leur émancipation.

Simone Veil ayant connu dans sa chair les pires horreurs de la guerre et de la déportation œuvra pour la réconciliation franco-allemande. Européenne de cœur, elle fut élue le 17 juillet 1979 première présidente du Parlement européen à la majorité absolue, au suffrage universel, et sous les acclamations.

Elle sera ensuite membre du Conseil constitutionnel et de l'Académie française.

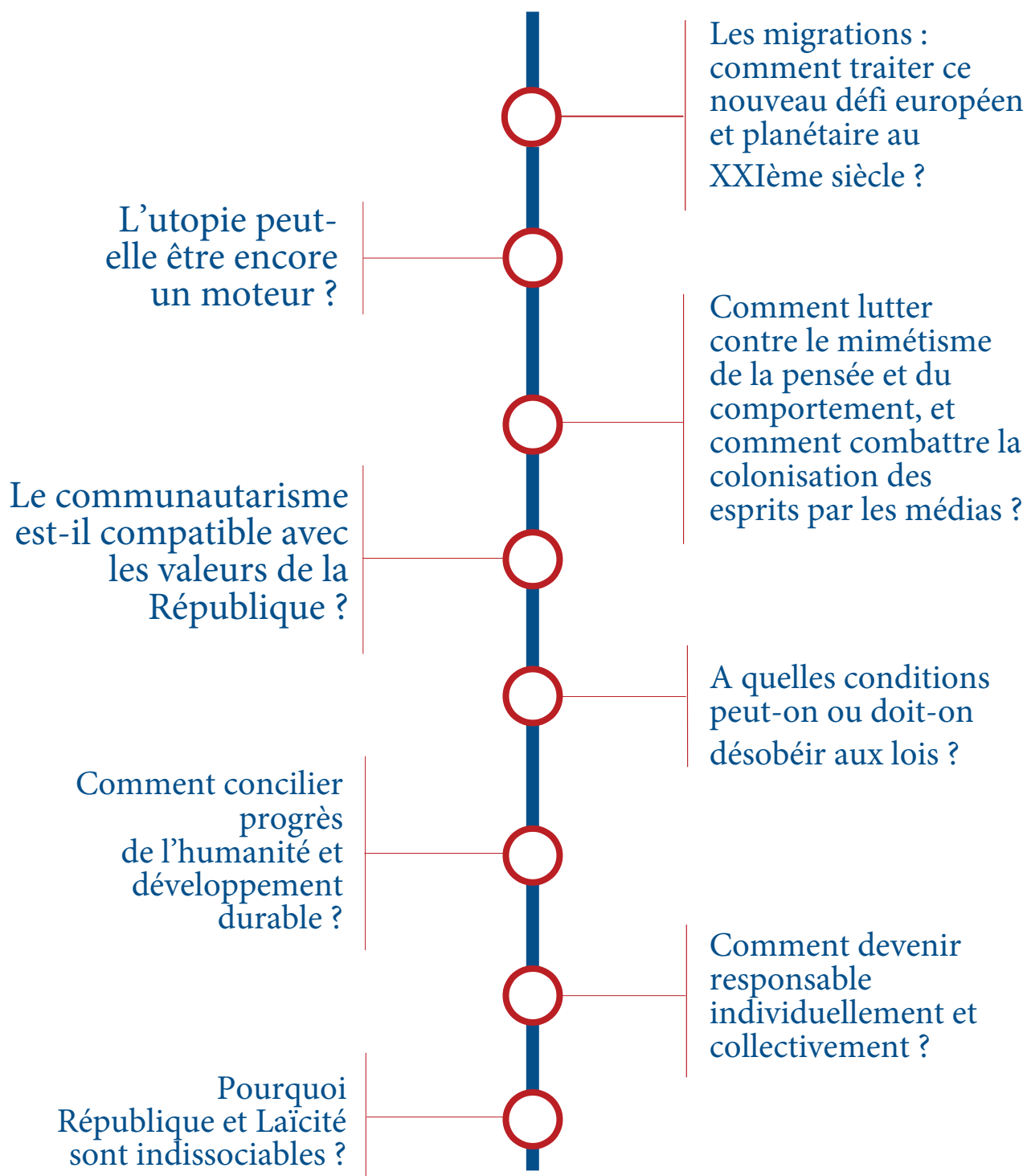
Pour les Francs-maçons de la Fédération française du DROIT HUMAIN Simone Veil est une figure majeure de la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, une grande humaniste agissant pour la dignité des femmes et des hommes.

Il nous appartient à tous et toutes de poursuivre cette marche des droits humains vers l'égalité et la fraternité.



# Les sujets sur lesquels nous travaillons

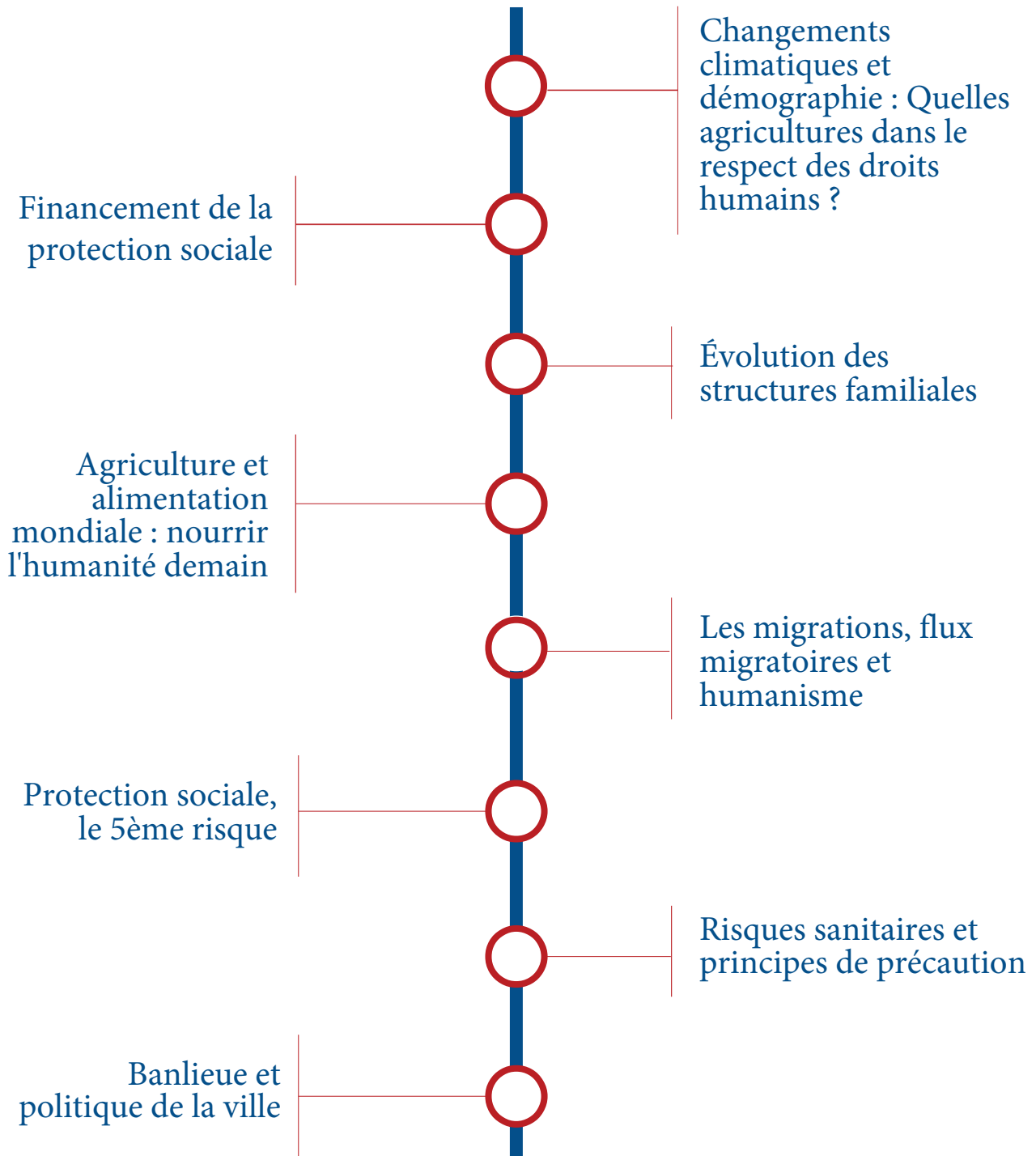
## Les questions sociales





# Les sujets sur lesquels nous travaillons

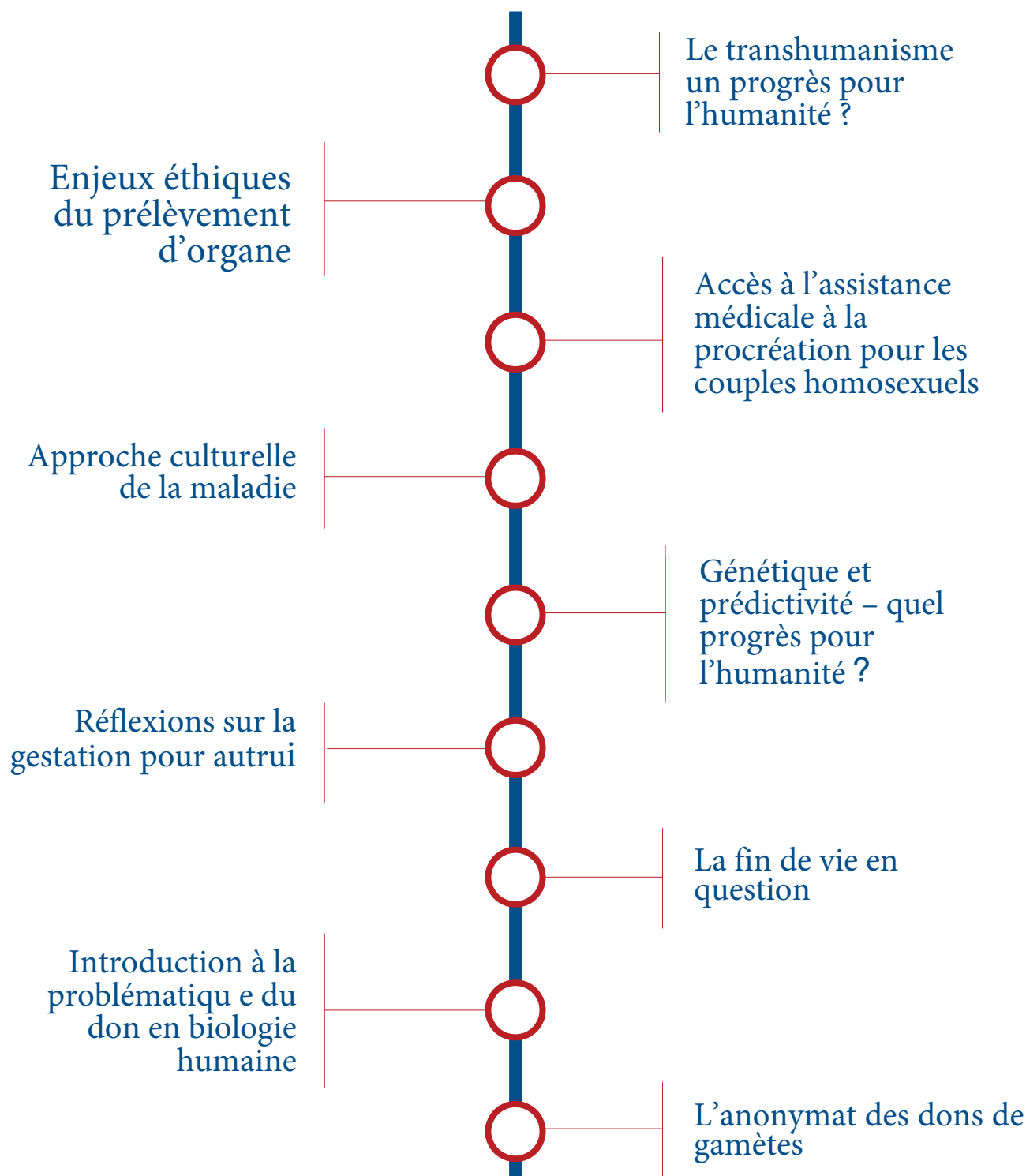
## Les perspectives sociétales





# Les sujets sur lesquels nous travaillons

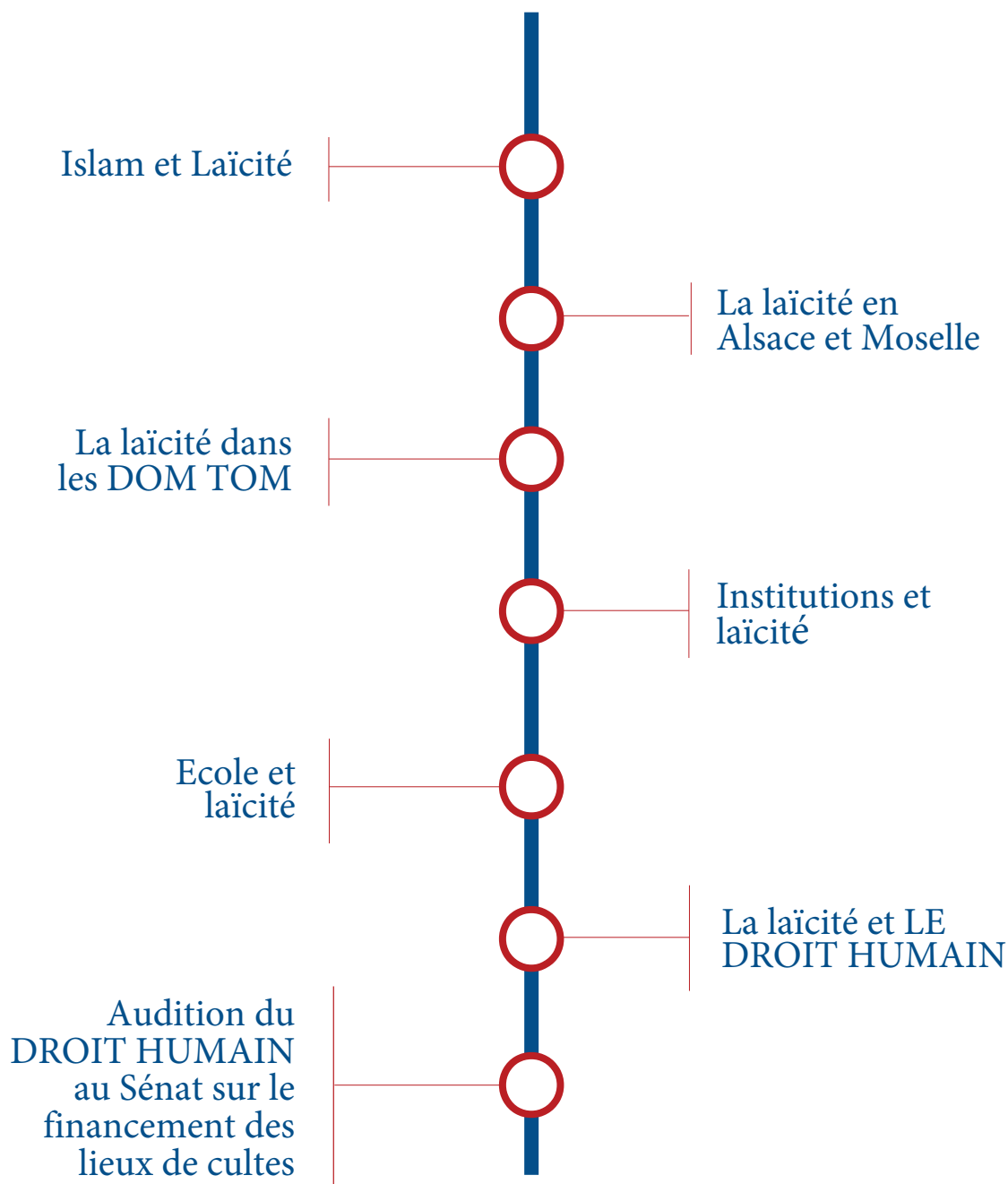
## La Bioéthique





# Les sujets sur lesquels nous travaillons

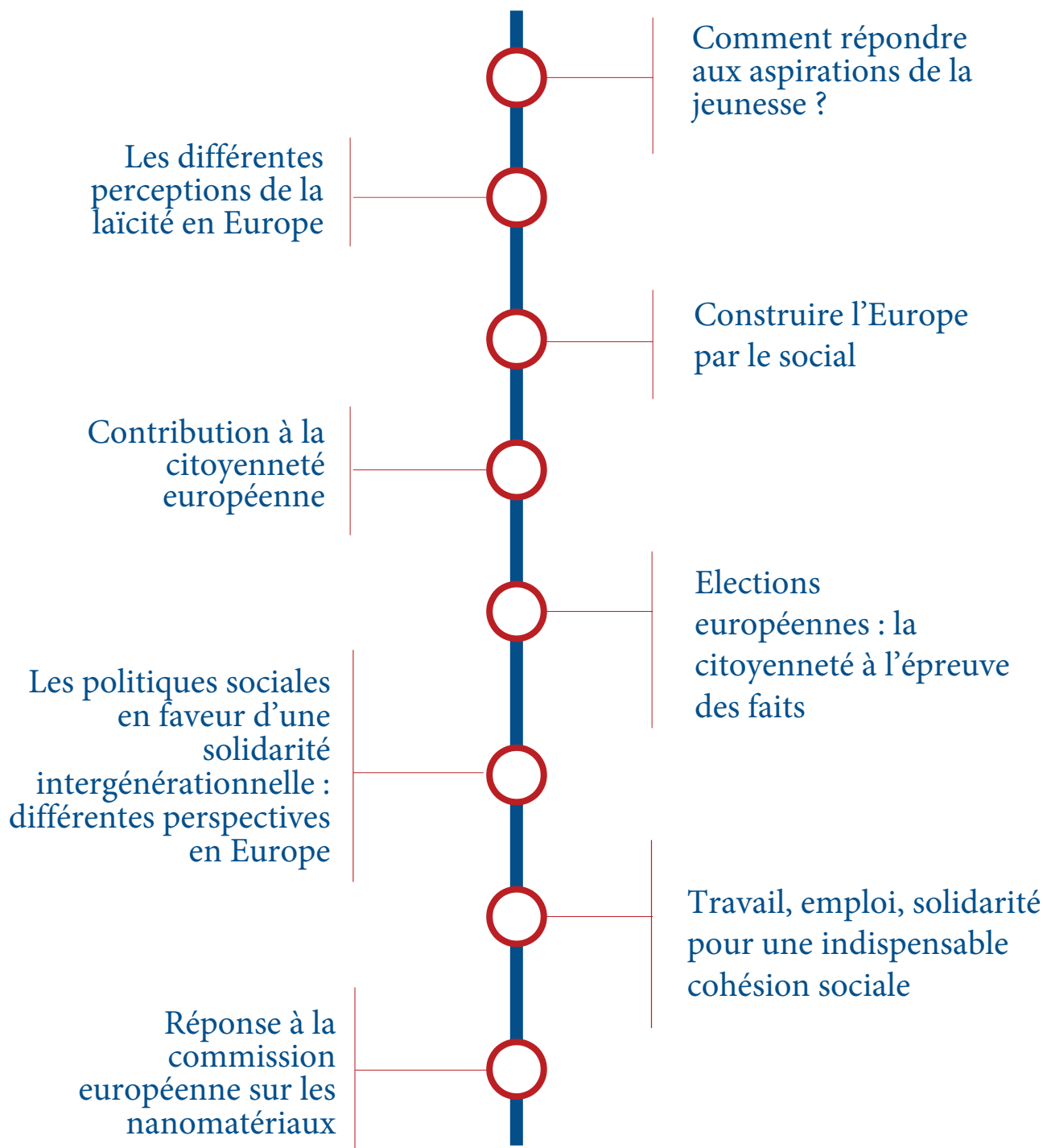
## La Laïcité





# Les sujets sur lesquels nous travaillons

## L' Europe





## Nos conférences publiques\*

**Exemples des thèmes de nos conférences à Paris et en province ou outre-mer :**

« Droits de l'Enfant »

« Franc-maçonnerie et spiritualités »

« L'engagement maçonnique au XXI<sup>ème</sup> siècle »

« Regards éthiques sur la vulnérabilité Vieillesse-Handicap »

« Persécutions et Entraide »

« Jeunes : une place dans la société ? »

« La Franc-maçonnerie au XXI<sup>e</sup> siècle : mixité, laïcité, universalité »

« Part des Francs-Maçons dans l'abolition de l'esclavage...»

**Note\*** : les conférences publiques qui se déroulent à Paris, sont retransmises en direct sur notre site Internet public, et disponibles en "replay" sur ce même site public.

## Émission de radio

**France Culture : divers aspects de la pensée contemporaine**



Quatre fois par an, nous animons une émission dont nous choisissons le thème.

Cette émission reçoit LE DROIT HUMAIN chaque cinquième dimanche à 9h40, puis est rediffusée en "podcast" sur notre site public.



# Présentation de l'Ordre

L'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN est une société initiatique et philosophique. Sa création, en 1893, fondée sur la mixité, en fait sur le plan historique la première obédience mixte.

L'Ordre est héritier de l'Humanisme des Lumières caractérisé par la construction de soi, le souci de l'autre et la recherche d'institutions justes.

Son but est de permettre à chaque franc-maçon de travailler à son propre perfectionnement intellectuel, moral et spirituel afin qu'il œuvre à l'amélioration de la société vers plus de justice et d'humanité.

Pour ce faire, il propose une méthode basée sur la pratique de rituels et la réflexion sur des symboles.

Ses valeurs sont la liberté, l'égalité, la fraternité, la justice, la tolérance. Il défend le principe de laïcité et la liberté absolue de conscience. Il ne prône aucun dogme.

Telles sont ses finalités, sa méthode et ses valeurs.

LE DROIT HUMAIN est un Ordre maçonnique, mixte et international. Il est organisé en Fédérations ou Juridictions et il s'est doté d'une Constitution internationale.

Il est mixte car il a été fondé sur **l'affirmation de l'égalité de l'homme et de la femme**. Proclamant l'universalité de ce principe, il ne pouvait être qu'international.



# LE DROIT HUMAIN dans la société

La Fédération Française est une association de type Loi 1901 déclarée en préfecture sous le nom de « Association Philosophique Française LE DROIT HUMAIN ».

Elle fait partie du DROIT HUMAIN INTERNATIONAL. Ses ressources proviennent des seules cotisations de ses membres.

## LE DROIT HUMAIN, la religion...

La franc-maçonnerie n'est pas une religion. Telle qu'elle est pratiquée au DROIT HUMAIN, elle ne professe aucun dogme, ni postulat métaphysique portant sur l'existence ou la non existence d'un Dieu, pas plus que sur l'immortalité de l'âme ou la vie éternelle après la mort. Tout cela relève de la pure liberté de conscience de chacun. En franc-maçonnerie se retrouvent ensemble des catholiques, des protestants, des juifs, des bouddhistes, des musulmans... mais également des athées convaincus, des agnostiques, des libres penseurs...

## ... et son attachement à la Laïcité

Tous sont très attachés à la **laïcité** ainsi que la définit la loi de 1905. C'est-à-dire la stricte séparation du religieux et du politique : la non-ingérence de la religion dans les affaires de l'Etat et le respect par l'Etat de la liberté de conscience de chacun.

Tous sont *Frères et Sœurs*. Tous pratiquent la tolérance.

## Le franc-maçon dans la cité

Certes, il y a bien des politiques en franc-maçonnerie, mais ils sont de tous bords, de droite comme de gauche, des centristes comme des anarchistes... Seuls ceux qui professent des convictions racistes et xénophobes, qui attisent la discorde et la haine, n'y sont pas admis.

La franc-maçonnerie ne fait pas de politique. Toutefois elle peut apparaître publiquement lorsque des valeurs ou des principes qui lui sont chers sont menacés

Chaque franc-maçon est fortement incité à s'engager dans la cité. A sa libre convenance et selon sa sensibilité. Pour servir au mieux l'humanité. Bien des francs-maçons sont ainsi engagés, à titre personnel, en politique, en syndicalisme, dans la vie associative, dans l'humanitaire. Ils enrichissent leurs Frères et Sœurs de leur expérience et les travaux en Loge éclairent leur propre engagement dans la cité.



# LE DROIT HUMAIN en chiffres

## LE DROIT HUMAIN International

Il est aujourd'hui présent dans 54 pays sur tous les continents et comporte près de 30 000 membres.

## La Fédération Française du DROIT HUMAIN

La Fédération Française du DROIT HUMAIN est la fédération la plus importante du « DROIT HUMAIN INTERNATIONAL ». Elle réunit 17 000 membres composés d'un tiers d'hommes (Frères) et deux tiers de femmes (Sœurs).

Ils sont répartis dans 650 Ateliers partagés en 13 Régions.

Chaque année, les Régions organisent un Congrès pour préparer l'Assemblée générale de l'association, dénommée *Convent*.

Durant le *Convent* chaque *Atelier* est représenté par un député. Il se déroule à Paris et statue sur l'activité et les comptes de l'année écoulée sur les questions sociales et maçonniques traitées par les Loges. Il décide des grandes orientations pour les années à venir.

Tous les 5 ans, l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN tient son Assemblée générale à Paris (appelée *Convent International*) à laquelle participent des délégués de chaque nation concernée.



## Comment entre-t-on au DROIT HUMAIN ?

Connaître la franc-maçonnerie, savoir réellement ce qu'elle est, suppose d'y entrer, de vivre la vie d'un franc-maçon, d'y travailler en *Loge* avec ses *Frères* et *Sœurs*.

Il faut être âgé d'au moins 18 ans.

Il n'est pas demandé d'être intellectuel ou manuel, sans diplôme ou sur-diplômé, l'important est d'être « *libre et de bonnes mœurs* », c'est-à-dire sincère, désireux de se connaître et de s'améliorer, de rechercher la vérité, de pratiquer la justice.

On n'y entre pas pour faire plaisir à quelqu'un, parent ou ami. La démarche doit être libre.

Si l'on ne connaît pas de franc-maçon, on peut faire sa demande soit à partir du site Internet : <http://www.droithumain-france.org/rejoindre-le-droit-humain/>

### **Association Philosophique Française LE DROIT HUMAIN** **9 rue Pinel, 75013 PARIS**

Le courrier sera transmis au Président d'une des *Loges* de la ville de l'intéressé qui le contactera et s'entretiendra avec lui pour le connaître, entendre ses raisons et ses motivations, répondre à ses questions.

S'il souhaite poursuivre sa démarche, il remplira un dossier de candidature qui sera transmis au siège de la Fédération.

Puis, il recevra successivement la visite de trois membres de l'*Atelier* auprès duquel il postule. Ils s'entretiendront avec lui et relateront l'entrevue aux autres *Frères* et *Sœurs* de l'*Atelier* qui ensuite, l'auditionneront.

S'il est admis, viendra alors le jour de son Initiation.

Il sera reçu franc-maçon. Telle est la procédure. Elle peut durer plusieurs mois. Il lui faudra être patient. La patience est l'une des qualités requises du franc-maçon.

Entrer en franc-maçonnerie n'est pas si simple ni si facile. En sortir est aisé. Il suffit d'adresser au président de l'*Atelier* une lettre de démission. On y entre librement. On peut en sortir librement.

La franc-maçonnerie et LE DROIT HUMAIN ont pour devise : Liberté, Egalité, Fraternité.



## Les premiers francs-maçons du DROIT HUMAIN



### **Maria DERAISMES 1828-1894**

Journaliste et conférencière dans les domaines de la politique, de la morale, de l'histoire.

Féministe et militante du droit des femmes et des enfants, dès les années 1870. Fonde avec Léon Richer « l'Association pour le Droit de la Femme », présidée par Victor Hugo. Avec le même Léon Richer et encore le soutien de Victor Hugo, fonde en 1869 le journal « Le Droit des Femmes ».

Première femme initiée, en 1882. Fondatrice du DROIT HUMAIN avec Georges Martin en 1893.

### **Georges MARTIN 1844-1916**

Médecin, Sénateur, Conseiller général de la Seine et Conseiller municipal de Paris. Milite, aux côtés de Maria Deraismes, en faveur des droits civils et politiques des femmes et de la défense des droits des enfants opprimés. Initié en 1879 à la Grande Loge de France, il est un des créateurs de la Grande Loge Symbolique Écossaise, où sera initiée Maria Deraismes en 1882. Il fonde avec elle en 1893, une première loge mixte, la Grande Loge Symbolique Écossaise « LE DROIT HUMAIN », base du futur « Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN ».



# Les premiers francs-maçons du DROIT HUMAIN

## **Maria POGNON 1844-1925**

Présidente en 1893 de la Ligue Française pour le Droit des Femmes, collabore au journal *La Fronde* (avec Marie Bonneviel)

## **Marie BONNEVIAL 1841-1918**

Engagée dans la Commune de Paris en 1871, exilée en Turquie jusqu'en 1877. Succède à Maria Pognon à la présidence de la Ligue pour le Droit des Femmes.

Milite pour la création d'un syndicat des instituteurs. Sièges à partir de 1904 au Conseil Supérieur du Travail. Initiée en 1894.

## **Louise KOPPE 1846-1897**

Libre penseuse, elle fonde en 1891 « La Maison Maternelle » de Belleville, qui accueille des enfants de familles au chômage ou dans la maladie. Momentanément hébergés, nourris, vêtus, ils sont rendus à leurs parents lorsque leur situation matérielle s'améliore. L'association est reconnue d'utilité publique par décret du 29/01/1899.

Initiée en 1894.

## **Clémence ROYER 1830-1902**

Philosophe et scientifique, figure du féminisme et de la libre pensée. Première traductrice en français, en 1862, de *L'Origine des espèces* de Charles Darwin. Première femme admise à la Société d'Anthropologie de Paris, première femme à voir ses travaux scientifiques récompensés de la Légion d'Honneur.

Membre fondateur de la première loge mixte **LE DROIT HUMAIN**, en 1893.



## Contacts

La Fédération Française du DROIT HUMAIN dispose de plusieurs médias numériques publics :

- Site internet public : [www.droithumain-france.org](http://www.droithumain-france.org)
- Page Facebook : [www.facebook.com/APFDH.officiel/](https://www.facebook.com/APFDH.officiel/)
- Compte Twitter : [twitter.com/LeDROITHUMAIN\\_F](https://twitter.com/LeDROITHUMAIN_F)

- On peut s'adresser aussi directement au siège de la **Fédération française** par courrier ou par téléphone :

**Association Philosophique Française LE DROIT HUMAIN**

9 rue Pinel 75013 PARIS

Tél. +33 (0)1 44 08 62 62 - Fax +33 (0)1 44 08 62 60

## Relations Presse

Joël Toledo

Mob : +33 (0)6 19 70 19 25

[rp-droithumain@toledojoel.com](mailto:rp-droithumain@toledojoel.com)